



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

Conseillers présents : Mmes Patricia CARRARA, Justine MILLON, Claudine RODRIGUEZ, Françoise PINET, - Mrs, Alain BOYOD, Pascal DEGASPERI, Brice EVRARD, Yannick LOMBARD,

Absents représentés : Marie-Christine BERTRAND (pouvoir à Françoise PINET), Jean-Claude SOREIL (pouvoir à Patricia CARRARA), Laura ROUX (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Absents : Alain FROGET, Joris GIRARD, Gilles TOURTET,

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pascal DEGASPERI est désigné secrétaire de séance.

CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE CHOIX DU PRESTATAIRE

L'avis d'appel public de mise en concurrence a été déposé sur le site internet marchés-publics.info.

La date limite de remise des candidatures était fixée au vendredi 27 juin 2025 à 11 heures.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres :

- SARL ECLF COLLECTIVITES : prix unitaire du repas 6 € TTC, y compris la livraison.

La Commission d'Appels d'Offres a considéré que la proposition est satisfaisante et répond aux sollicitations contenues dans le cahier des charges (conception des menus, fabrication des repas et livraison des repas en liaison chaude).

Madame le maire propose donc de suivre son avis et de retenir la SARL ECLF COLLECTIVITES.

Accord à l'unanimité des membres présents.

EXTENSION DE LA CANTINE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le projet de marché de maîtrise d'œuvre a été élaboré avec le concours de IT 05 (réfèrent en ingénierie bâtiment du Département).

Les missions confiées au maître d'œuvre sont les suivantes :

1. Mission de base « bâtiments » (APS, APD, PRO, EXE, AMT, DET, AOR)

Elle intègrera l'accomplissement des prestations suivantes :

- Le positionnement sur les plans des agencements intérieurs, mobilier
- La signalétique nécessaire aux personnes en situation de handicap
- Les demandes d'autorisation d'urbanisme
- La fourniture et la rédaction des attestations justifiant le respect de la réglementation thermique 2012, ainsi que tout document nécessaire au titre des demandes de subvention.

2. Mission complémentaire

Diagnostic bâtementaire tous corps d'état

La durée globale de cette opération est envisagée comme suit :

- Mi-juin : engagement de la mission de maîtrise d'œuvre
- Fin-juillet : remise de l'Avant-Projet Sommaire
- Novembre : remise de l'Avant-Projet Détaillé et de l'estimation prévisionnelle
- Décembre : approbation du projet par le maître d'ouvrage et élaboration des dossiers de demandes de subvention.

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux est fixée à 295 000 €. Au regard de l'estimation du coût de la maîtrise d'œuvre à savoir un montant inférieur à 40 000 € la procédure retenue est celle

fixée par l'article R2122-8 du code de la commande publique à savoir un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Madame le Maire propose donc de retenir l'ATELIER ARMAND ARCHITECTURE domiciliée au Poët. Elle rappelle qu'avec plusieurs adjoints elle a rencontré le responsable de cet atelier sur le site et que la rencontre s'est avérée positive au regard des échanges et aussi au regard des projets déjà réalisés par cet atelier.

Les propositions pour la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

- Taux de rémunération 11,085 % soit : 32 700 €
- Diagnostic bâtiminaire : 1 100 €

Soit un total de 33 800 € HT

Accord à l'unanimité des membres présents.

CREATION D'UNE SIXIEME CLASSE A L'ECOLE COMMUNALE

DETR 2026

En date du 17 juin 2025 la commune a demandé aux services de la préfecture de pouvoir débiter les travaux d'installation de la sixième classe à l'école avant de déposer le dossier de demande de subvention.

Par décision préfectorale en date du 19 juin 2025, la commune est autorisée à commencer l'exécution de son projet avant le dépôt de la demande de subvention au titre de la campagne DETR 2026, prévue à l'automne.

Le coût des travaux est évalué à environ 22 059 € HT, le plan de financement serait le suivant :

- DETR 30 % 6 617.70 €
- Autofinancement 70 % 15 441.30 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION AU CLUB CANIN

Cette association sollicite l'attribution d'une subvention qui leur permettrait d'acquérir du matériel neuf et de clôturer une partie du terrain afin de sécuriser au mieux le terrain d'éducation pour un montant de 400 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Equipement des services techniques :

Il s'agit de l'inscription de la subvention de la Région pour l'acquisition d'un mini tracteur multi-usages : + 10 000 €

Afin d'équilibrer le budget des crédits seront majorés à l'opération non individualisée (ONI) : +10 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Des devis vont être demandés à des concessionnaires.

PERSONNEL

Dans le cadre des avancements de grade 2025, Madame le maire propose :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 23 h 30 hebdomadaires
- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- La création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à raison de 28 heures hebdomadaires.

Accord à l'unanimité des membres présents.

AJOUT DE PARCELLES COMMUNALES SOUMISES AU REGIME FORESTIER

Dans le cadre d'une révision d'aménagement de la forêt communale, il est proposé de rajouter les parcelles H237, H238, H239 et H330 comme parcelles soumises au régime forestier.

Accord à l'unanimité des membres présents.

GRANDE EVASION 2025

Dans le cadre du projet « La Grande Evasion » 2025, la CCBD, la commune et Le Pas de l'Oiseau s'associent afin de proposer un moment alliant découverte du patrimoine, culture et convivialité sur la journée du 29 juillet 2025.

La convention de partenariat a pour objectif de fixer les rôles et responsabilités de chacun.

Accord à l'unanimité des membres présents.

REGIE SERVICES MAIRIE

Par courrier le Directeur départemental des finances publiques a fait connaître que la « Régie Services Mairie » (droits de place, photocopies, location MJC...) n'a fait aucune opération comptable en 2024 et n'a pas fonctionné également les années précédentes.

Dans un souci d'efficacité et de sécurité il invite la commune à procéder à sa clôture.

Madame le Maire propose donc de clôturer cette régie.

Accord à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Monsieur Roland TUCCI en date du 26 juin 2025 qui demande une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame le maire fait lecture du courrier aux conseillers et souhaite connaître leur point de vue sur cette demande. Elle précise que la parcelle en question cadastrée section A604 est en zone naturelle N sous-secteur NCC, secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) accueillant le terrain de camping de l'Adrech.

Après un tour de table il en ressort les observations suivantes :

- Cette demande d'évolution du PLU nécessiterait sa modification voire sa révision, donc une procédure longue qui ne peut concerner qu'un seul dossier d'autant plus que le PLU a été adopté en 2018 et qu'un bilan et nouveau diagnostic devront être réalisés avec l'assistance d'un bureau d'études.

- Il n'est pas concevable, en fin de mandat électoral, de prendre la décision de se lancer dans cette modification et à plus forte raison dans cette révision.

- Le projet évoqué à savoir l'implantation d'un village sénior qui paraît intéressant dans le contexte actuel doit être mûri au niveau de sa faisabilité.

- Questionnement quant à l'accord unanime de tous les membres de la famille de cette demande.

Mail de Monsieur Claude BLANC

Madame le maire évoque son échange qu'elle a eu avec une parente de Monsieur Blanc sur le devenir de la parcelle cadastrée section B n°637 et sur la possibilité d'appliquer, par la commune, le droit de préemption urbain.

Après un tour de table, il est proposé de demander à la famille de faire connaître le prix de vente de cette parcelle.

Courrier de la préfecture

Le radar tronçon implanté sur la commune fera prochainement l'objet d'une dépose. Les contrôles de vitesse seront renforcés avec le déploiement de voitures radars à conduite externalisée.

Courrier d'une touriste

Observations quant à l'absence de tables et de poubelles à l'aire de pique-nique au Pont du Buëch.

Compliments pour les panneaux d'informations « Air et Lumière ».

Courrier de ORANGE

La fermeture technique du réseau cuivre de la commune interviendra en 2029.

Communauté de Communes Buëch Dévoluy

La CCBD a pour projet l'installation du mobilier de stationnement vélo sur les communes qui le souhaitent et recensent leurs besoins.

Après un tour de table il est proposé de solliciter un abri box à l'école.

Courrier de Christine GUEYRAUD

Elle remercie chaleureusement le personnel administratif et technique pour leur collaboration durant son activité professionnelle à l'office du tourisme. Elle fait part des dégradations du bâtiment, notamment le revêtement et la nécessité de changer la porte d'entrée et la remplacer par une porte vitrée.

Yannick LOMBARD se rendra sur place pour évaluer les travaux à envisager.

Rif du Barry

Une réunion a eu lieu sur place avec les services de Restauration des Terrains de Montagne, des précisions doivent être apportées en amont du pont de la RD1075.

Mail au nom de l'association Jeunesse et Reconstruction

Proposition de collaboration avec la mairie pour des chantiers de jeunes bénévoles internationaux.

Il n'est pas donné suite à cette proposition.

Programme des festivités

- La fête votive les 25, 26 et 27 juillet
- La grande Evasion le mardi 29 juillet
- Les Médiévales d'Aspéris les 2 et 3 août
- Le cinéma en plein air le 8 août
- L'apéritif barbecue organisé par la commune le jeudi 14 août à 18 heures

Réunion de quartier (Route de Grenoble, Le Peyssier, Chemin des Glacières, Chemin des Casses, Aiguebelle) prévue le mardi 19 août 2025 à 18 heures.

Cimetière

Madame le Maire propose de sensibiliser les personnes sur l'entretien des tombes (désherbage) : mettre un message sur Panneau Pocket.

Fleurissement

Patricia CARRARA fait part de son étonnement sur l'absence, cette année, de jardinières autour de la fontaine de la rue du presbytère. Madame le Maire regrette de ne pas avoir été informée avant, partant du principe que comme les autres années il avait été acté du fleurissement de toutes les fontaines.

La séance est levée à 19 h 10.